

Instructions adaptées suite au Comité de concertation du 24/03/2021

Le travailleur est positif ou en attente de résultat de test

S'il est malade :
Salaire garanti sur base du certificat médical

S'il est asymptomatique ou en attente de résultat :

- Quarantaine obligatoire.
- Télétravail
 - **Si télétravail impossible,** force majeure + certif. médical quar. **valide**
 - **Si pas de certif. médical quar. valide,** le travailleur justifie son absence : VA, RTT, AA, ...

Cas positif dans le ménage / la bulle du travailleur

Quarantaine obligatoire (tracing)

- Télétravail
- **Si télétravail impossible,** force majeure + certif. médical quar. **valide**
- **Si pas de certif. médical quar. valide,** le travailleur justifie son absence : VA, RTT, AA, ...

Cas positif dans l'entourage du travailleur

Haut risque* (tracing)
Quarantaine obligatoire.

- Télétravail
- **Si télétravail impossible,** force majeure + certif. médical quar. **valide**
- **Si pas de certif. médical quar. valide,** le travailleur justifie son absence : VA, RTT, AA, ...

Faible risque**

- Travail avec respect strict des gestes barrières
- **sauf** si son médecin décide d'une mise en quarantaine **avec** certif. médical quar. valide

Le travailleur revient de vacances

Les voyages non essentiels à l'étranger sont interdits.

En cas de fermeture de l'école ou de la crèche de l'enfant du travailleur

Le travailleur a reçu une attestation valide de l'école/crèche Force majeure
« Fermeture école »

Le travailleur n'a pas reçu d'attestation valide de l'école/crèche

Le travailleur **justifie son absence :** VA, RTT, AA, ...

Formalités pour force majeure

Pour tous les employeurs dont les travailleurs sont touchés par le chômage pour force majeure

Procédure de chômage force majeure simplifiée généralisée :
• envoi de la DRS fin du mois avec mention « corona »

Rubriques salaires ForHRM / Codes salaires AsterYs

Quarantaine

Force majeure corona -
275.01 - FM2 / 1286-C2 | allocation : 70% + 5,63

Fermeture école/crèche

Force majeure corona -
275.01 - FM2 / 1286-C2 | allocation : 70% + 5,63

REMARQUE : Le travailleur qui est en quarantaine (que ce soit suite à un contact avec une personne à risque, une fermeture d'école,...) transmet immédiatement à son employeur son certificat de quarantaine ou attestation de fermeture. L'employeur conserve les certificats de quarantaine, attestation de fermeture afin de les communiquer à l'ONEM en cas de contrôle

Certificat médical quarantaine :

Formulaire-type établi par l'Inami à remplir par un médecin

***Contact à haut risque :**

Contact long (15') et de proximité (-1m50) sans masque

****Contact à faible risque :**

Contact très court mais de proximité (-1m50) sans masque

Plus d'infos >

Instructions adaptées suite au Comité de concertation du 24/03/2021

Le travailleur est positif ou en attente de résultat de test

S'il est malade :

Salaire garanti sur base du certificat médical

S'il est asymptomatique ou en attente de résultat :

Quarantaine obligatoire.

- Télétravail
- **Si télétravail impossible**, force majeure + certificat médical quarantaine **valide**
- **Si pas de certificat médical quarantaine valide**, le travailleur justifie son absence : VA, RTT, AA, ...

Le travailleur a été en contact avec un collègue positif

Haut risque* (tracing)

Quarantaine obligatoire.

- Télétravail
- **Si télétravail impossible**, force majeure + certificat médical quarantaine **valide**
- **Si pas de certificat médical quarantaine valide**, le travailleur justifie son absence : VA, RTT, AA, ...

Faible risque**

- Travail avec respect strict des gestes barrières
- **sauf** si son médecin décide d'une mise en quarantaine **avec** certificat médical quarantaine valide

Le travailleur rentre d'un voyage d'affaires

Zone orange

- Travail avec respect strict des gestes barrières
- **sauf** si son médecin décide d'une mise en quarantaine

Zone rouge (tracing)

Quarantaine obligatoire.

- Télétravail
- **Si télétravail impossible** : force majeure + certificat médical quarantaine **valide**
- **Si pas de certificat médical quarantaine valide**, le travailleur justifie son absence : VA, RTT, AA, ...

Formalités pour force majeure

Rubriques salaires ForHRM / Codes salaires AsterYs

Pour tous les employeurs dont les travailleurs sont touchés par le chômage pour force majeure

Procédure de chômage force majeure simplifiée généralisée :
• envoi de la DRS fin du mois avec mention « corona »

Quarantaine

Force majeure corona -
275.01 - FM2 / 1286-C2 | allocation : 70% + 5,63

Fermeture école/crèche

Force majeure corona -
275.01 - FM2 / 1286-C2 | allocation : 70% + 5,63

REMARQUE : Le travailleur qui est en quarantaine (que ce soit suite à un contact avec une personne à risque, une fermeture d'école,...) transmet immédiatement à son employeur son certificat de quarantaine ou attestation de fermeture. L'employeur conserve les certificats de quarantaine, attestation de fermeture afin de les communiquer à l'ONEM en cas de contrôle

Certificat médical quarantaine :

Formulaire-type établi par l'Inami à remplir par un médecin

***Contact à haut risque :**

Contact long (15') et de proximité (-1m50) sans masque

****Contact à faible risque :**

Contact très court mais de proximité (-1m50) sans masque

Plus d'infos >